

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le 16 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SÉANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Wilfrid COUPE, Nora BELATTAR, Patrice LANGIN, Sandrine COMTE, Roger MAJDALANI (arrivé à 19h25), Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Marjorie CHAIZE, Jorge VELOSO MACHADO, Marcel GOLBERY, Anne DEMOND, Yann BIDON, Mostefa BENAOUA, Marie-Claire WITTLING, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ , Daniel DELEAZ , Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CARECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO.

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Roger MAJDALANI arrivé à 19h25 a donné pouvoir à Mr COUPE

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Daniel DELEAZ est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2014

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{ER} juillet 2014.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} juillet 2014.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 22 SEPTEMBRE AU 22 OCTOBRE 2014

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des actes de gestion

Rapporteur : *Mr Jérôme MOROGE*

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION DES RESSOURCES

1. Affectation du résultat 2013

Rapporteur : *Mme Maryse MICHAUD*

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicaine

Constate que le résultat global de l'exercice 2013 présente :

Un besoin de financement de la section d'investissement de: **1 287 964,45 €**

Un excédent de fonctionnement de : **2 746 389,17 €**

Décide d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement comme suit :

- au compte **1068** la somme de **1 287 964,45 €**.
- au compte **002** la somme de **1 458 424,72 €**

Ces écritures sont portées au budget supplémentaire 2014.

2. Budget supplémentaire 2014

Rapporteur : *Mme Maryse MICHAUD*

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain

ADOPTE le montant du budget supplémentaire 2014 en dépenses et en recettes et par section comme suit :

Section d'investissement : **1 496 011,65 €**

Section de fonctionnement : 1 458 424,72 €

Soit un total de 2 954 436,37 €.

3. Ajustement des autorisations de programme et crédits de paiement (révision opération Dojo)

Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des membres présents

DECIDE de réviser les autorisations de programme et les crédits de paiement de la façon suivante,

	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	CP 2013	CP 2014
Ancienne répartition pour mémoire	Extension du dojo	650 000.00 €	200 000.00 €	450 000.00 €
Révision 1		750 000.00 €	16 663.86 €	733 336.41 €
Révision 2		686 663.86 €	16 663.86 €	670 000.00 €

4. Fixation du nombre de représentants du personnel et maintien du paritarisme

Rapporteur : Mme Maryse MICHAUD

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain

FIXE le nombre de représentants titulaires du personnel à 4, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, sachant que pour un effectif des agents relevant du comité technique au 1^{er} janvier 2014 compris entre 50 et 350 agents le nombre de représentants peut varier de 3 à 5.

DECIDE le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, dans l'objectif de garantir le dialogue social.

DECIDE le recueil, par le comité technique, de l'avis des représentants de la collectivité dans un objectif de transparence des débats et prises de position.

5. Règlement intérieur du conseil municipal

Rapporteur : *Mr Yann-Yves DU REPAIRE.*

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 voix contre pour le groupe Pierre-Bé demain et 3 abstentions du groupe Divers gauche, laïque et républicaine

Adopte son règlement intérieur joint en annexe.

6. Remise et révision de loyer pour la SAS L'ANNEXE

Rapporteur : *Mme Sandrine COMTE*

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-bé demain

Décide d'accorder une remise de loyer de Janvier 2014 au 31 août 2014 d'un montant de 200 euros hors charge soit 1 600 euros au bénéfice de la SAS L'ANNEXE sis 14 place Jean Jaurès à Pierre-Bénite

Et décide d'autre part afin de mieux tenir compte de la réalité du marché de réviser le loyer et de dire que celui-ci est fixé à 800 euros par mois sans les charges et de conclure en ce sens un avenant au bail commercial précité en date du 29 juillet 2011

7. Demande pour autoriser la Chambre d'agriculture du Rhône à solliciter la subvention PSADER- PENAP (Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural – Protection des Espaces Naturels et Agricoles Periurbains) pour l'accompagnement et la labellisation des producteurs forains

Rapporteur : *Mme Jocelyne CLAUZIER*

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté,
- **AUTORISE** La chambre d'Agriculture à solliciter la subvention PSADER PENAP

8. Subvention exceptionnelle à la Boules des Gônes

Rapporteur : Mr Wilfrid COUPE

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la Boules des Gônes d'un montant de 400 €

Dit que la dépense sera inscrite au budget primitif 2014 chapitre 65

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUE

9. Convention entre GrDF (Gaz réseau Distribution France) et la Commune de Pierre-Bénite relative à l'installation et à l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur.

Rapporteur : Marguerite LENOBLE

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe Pierre-Bé demain

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention entre GrDF (Gaz réseau Distribution France) et la Commune de Pierre-Bénite relative à l'installation et à l'hébergement d'équipement de télé relève en hauteur et à compléter le moment venu les annexes de ladite convention.

10. Vente d'un appartement – 18 rue Lucie Aubrac (parcelle AL 129)

Rapporteur : Roger MAJDALANI

LE CONSEIL MUNICIPAL à la majorité des membres présents, 5 voix contre (4 du groupe Pierre-Bé demain et 1 de Mr Machado du groupe Mieux vivre à PierreBé)

ACCEPTE la vente à Monsieur BENAMARA Farid et Mme BENAMARA Sonia demeurant 21 rue Voltaire à Pierre-Bénite, de l'appartement situé dans le bâtiment de l'annexe de la mairie, 18 rue Lucie Aubrac (parcelle AL 129) pour un montant de 174 000,00 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIT que les recettes seront inscrites sur le budget 2014, chapitre 024, sous-fonction 01, article 024

11. Exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux

Rapporteur : Anne DEMOND

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société DALKIA ;

AUTORISE Monsieur le Maire a signé toutes les pièces du marché relatif à l'exploitation des installations thermiques avec la société DALKIA

DIT que cette dépense est imputée sur les crédits des budgets 2014 et suivants, chapitre 011, fonction 020, article 6156

12. Parc S. TARASSIOUX – régularisation foncière

Rapporteur : Jocelyne CLAUZIER

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

ACCEPTE la cession à titre gratuit d'une partie du trottoir situé à l'angle de l'avenue de Haute-Roche et de la rue de la République. Le terrain cédé est issu de la parcelle AL 107 pour une superficie d'environ 41 m².

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à effectuer toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

DIRECTION DES POLITIQUES SOCIALES ET DES SOLIDARITES

13. Convention avec l'association OASIS

Rapporteur : Marjorie CHAIZE

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité

AUTORISE le Maire à signer la convention ci-jointe avec l'association OASIS pour une prestation de 3000€ concernant des cours d'informatique dans le cadre des actions insertion / emploi (jeunes et adultes).

DIT que les crédits sont prévus au chapitre 65 du chapitre 2014

Le Maire lève la séance à 20h30

